

Embellir notre cadre de vie

S'inscrire au concours

Ce concours organisé par le Conseil départemental de l'Ariège, s'inscrit dans une démarche nationale et régionale.

Il récompense les communes et les particuliers engagés dans une stratégie d'amélioration du cadre de vie. L'ADT (Agence de Développement Touristique de l'Ariège) et le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) sont partenaires pour l'organisation du concours.

Le jury visite les communes la deuxième quinzaine de juillet.

Les formulaires d'inscription sont en ligne sur le site du conseil départemental :

www.ariège.fr

Vous trouverez également sur le site, le palmarès des candidats (communes et particuliers) primés en 2014, ainsi que les diaporamas présentant leurs principales réalisations.

Goulier

Le jury évalue le cadre de vie des communes

A l'origine dédiée à la qualité esthétique du fleurissement, l'évaluation de la commune candidate a sensiblement évolué vers les stratégies de valorisation paysagère du territoire communal.

Engager sa commune dans le concours des villes et villages fleuris, c'est donc pour la municipalité l'occasion de présenter globalement les résultats de sa politique d'aménagement et de gestion de ses différents espaces publics et plus largement la qualité du cadre de vie qu'elle offre à ses résidents mais aussi aux visiteurs.



Edito

Avec l'arrivée précoce du printemps, bon nombre de communes et de particuliers s'activent à l'extérieur : espaces publics, jardins, terrasses, balcons... Signe que le fleurissement reste un des objectifs que se fixent les villes, les villages et les habitants pour valoriser leur image et améliorer leur cadre de vie. La qualité et l'attractivité de notre département est ainsi l'affaire de tous.

Dans ce sens, communes et particuliers sont invités à s'inscrire au concours départemental des villes et villages fleuris. Celui-ci, véritable outil d'évaluation de la stratégie environnementale et paysagère des communes, est l'occasion de faire le point sur les progrès et les pistes d'amélioration en matière de gestion et d'embellissement des espaces publics. Le Conseil départemental propose aux communes une aide financière pour l'achat de plantes et les encourager dans leur démarche.

Chaque année de nouvelles communes et habitants sont distingués par des prix départementaux ou nationaux ce qui contribue à faire connaître positivement notre département. C'est pourquoi je remercie particulièrement tous ces acteurs et les encourage à poursuivre leur démarche.

Le Président du Jury Départemental
des Villes et Villages Fleuris

Henry Nayrou
Président du Conseil départemental
de l'Ariège

Édition 2015 Concours des villes et villages



les prestataires ou les habitants est fondamentale. Il est souvent très positif d'associer les habitants en amont de la démarche et tout au long du projet. Ultérieurement, la mise en place de modes de gestion est à définir selon les coûts de fonctionnement et les exigences de qualité environnementale prévues au préalable. Ceux-ci doivent être pertinents en fonction des lieux.

Une stratégie municipale évaluée sur six axes

Démarche de valorisation de la commune

Les motivations de la commune et ses connaissances du contexte local sont à démontrer dans les projets d'aménagement. Ceux-ci doivent être adaptés aux caractéristiques des différents espaces communaux, associer globalement les plantations à l'organisation de lieux (circulation automobile et piétonne, stationnement, secteurs de repos...) et traiter en même temps les sols, l'éclairage public et le mobilier urbain. La présence, la qualité et la répartition du végétal doit assurer une valorisation paysagère tout au long de l'année. La cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion par les agents territoriaux,

Animation et promotion de la démarche

Les actions vers la population (information, animation au travers de concours locaux, fête des plantes), vers les touristes (circuit découverte, visites), vers les services municipaux (collaboration interservices), vers les autres gestionnaires de l'espace public (OPHLM, SNCF...) sont indispensables pour obtenir l'adhésion, la participation et sensibiliser le plus grand nombre d'acteurs à la démarche.

Patrimoine végétal

Arbres, arbustes, plantes grimpantes, pelouses, prairies, couvre-sols, plantes vivaces et fleurissement saisonnier. Le végétal participe à l'intégration du bâti, structure les espaces

publics en créant des liens entre les différents sites communaux et apporte une dimension naturelle aux aménagements. Il est indispensable de savoir évaluer l'évolution des végétaux (notamment des arbres) à long terme et de planter des essences adaptées au contexte. Un choix judicieux permet l'étalement des floraisons, la décoration par les

fructifications ou le bois coloré de certaines essences et les couleurs automnales, la présence du végétal toute l'année par l'introduction d'essences persistantes.

La plantation en pleine terre est préférable à

l'utilisation de jardinières et de contenants plus consommateur en eau, en engrais, en entretien et dont l'aspect est souvent discutable.

Différents aspects seront évalués

La diversité botanique, la pertinence des plantations en fonction des lieux (développement, exposition, traditions locales), la qualité de l'entretien et des mesures de protection, la politique de renouvellement, la créativité, l'harmonie des compositions.

Évaluation du cadre de vie des communes

s fleuris



Niaux



Montségur



Goulier

La gestion environnementale et la qualité de l'espace public

Elles concernent les actions en faveur de la biodiversité (connaissance et inventaire, protection, amélioration, sensibilisation), des ressources naturelles sol, eau (économie, techniques de paillage), produits phytosanitaires (limitation ou suppression, usage de techniques alternatives), déchets verts, énergie), de la qualité des espaces publics (maîtrise de la publicité et des enseignes : l'accumulation de l'affichage publicitaire constitue une pollution visuelle. En plus des lois, chaque municipalité peut mettre en place des réglementations particulières), restauration et entretien des façades, effacement des réseaux, intégration du mobilier urbain (pertinence des implantations et niveau d'entretien), qualité de la voirie et des circulations, propreté.

Analyse par espace

Les partis pris paysagers doivent être adaptés à l'échelle et à l'usage des lieux. Les modes de gestion être cohérents avec l'image de représentation voulue par la municipalité. Le mobilier urbain, l'affichage et les enseignes, participer à la qualité d'ensemble des sites.

Cette analyse concerne : les entrées de communes, centre, quartiers d'habitation, parcs et jardins, jardins à vocation sociale et pédagogique, abords d'établissements publics, cimetières, espaces sportifs, zones d'activités, espaces naturels, maillage et coulées vertes, infrastructures de déplacements.

Pendant la visite du jury

La présence d'un binôme élu et technicien espaces verts est indispensable. L'organisation de la visite et la pertinence du circuit doit servir les motivations et la présentation de la commune.

Camon

Visite et découverte

Camon est une petite commune (147 habitants), située à l'extrême est de l'Ariège et tout près de Mirepoix. Elle est riche de son patrimoine médiéval : une ancienne abbaye bénédictine forme avec l'église et le village un ensemble doté de fortifications. Dès 1993, la municipalité réalise de nombreux travaux d'aménagement pour la mise en valeur de son patrimoine et des espaces publics (rues, trottoirs, plantation de rosiers sur les façades). La commune obtient alors le label « **un des plus beaux villages de France** ».

En 1998 elle s'attache à la restauration et à la valorisation de son patrimoine vernaculaire en pierre sèche, héritage de la culture des vignes. Dans les années 2000, Camon développe son fleurissement estival au travers de la rose (création d'une roseraie parfumée, étiquetage des différents rosiers, organisation de la fête des roses) sans oublier les périodes hivernales et printanières par la plantation de nombreux bulbes. Le choix de la rose a été dicté par sa présence traditionnelle dans les vignes. Depuis, la dynamique touristique engagée autour du fleurissement et de la valorisation du patrimoine contribue grandement à la renommée de ce petit village.



Deux agents sont chargés des plantations et de l'entretien des espaces, ils représentent 1,5 équivalents temps pleins pour 17 000 m² environ. La population est associée par l'intermédiaire d'échange de plants et de boutures, elle participe également aux plantations. Les habitants arrosent les rosiers installés sur leur façade.

Financièrement, ces choix représentent 10% du budget de fonctionnement de la commune. En revanche, les retombées économiques (café, épicerie, dépôt de pain, campings, petite restauration, restaurants) et sociales (bénévolat spontané, échanges entre voisins et avec le personnel communal, diffusion de conseils et d'idées) constituent un phénomène fédérateur de la qualité de la vie locale.

Labellisée
1 fleur
en 2014

Les communes labellisées au niveau national en Ariège :

Le jury départemental après délibération établit le palmarès pour l'Ariège. Il a la possibilité de présenter des communes au niveau régional qui délivre un label de portée nationale.

Ce label, sur le même principe que les restaurants étoilés, est décliné en différents niveaux affichés entre une et quatre « fleurs ».

- **Pamiers** est labellisée « trois fleurs »,
- **Arnavé et Benac** « deux fleurs »
- **Auzat, Varilhes, Camon et Ax-les-Thermes** « une fleur ».

Le CAUE accompagne les communes qui veulent s'engager dans cette démarche. Il les oriente dans une stratégie globale d'amélioration de la qualité de leurs espaces.

Tel : 05-34-09-78-30
www.caueariego.org

Une subvention pour aider les communes à fleurir

Le Conseil Départemental de l'Ariège propose aux communes qui en font la demande une subvention pour l'achat de fleurs ou de plantes (vivaces, arbustes et arbres). **Cette subvention représente 30% de la facture d'achat acquittée**, elle est plafonnée à 300 euros et conditionnée à l'inscription de la commune au concours des villes et villages fleuris.

